

## Dossier administratif pour le raccordement d'une installation photovoltaïque au réseau <6 kW par phase.

Formalités	Quand ?	Où ?	Comment ?	Pièces jointes à créer	Autre pièces à joindre	Ensuite ?
<b>Déclaration préalable de travaux (DP)</b>  (ou <a href="#">permis de construire</a> si neuf)	Avant toute chose	Dépôt en mairie	Remplir les cadres 1, 2, 3, 5.1 et 8 du formulaire obtenu à la mairie ou sur <a href="#">internet</a>	-DP1 : plan de masse ( <a href="#">cadastre</a> , <a href="#">IGN</a> ) -DP4 : plan de toiture -DP5 : aspect extérieur (photomontage) <a href="#">Photofiltre</a> -		<b>Récépissé</b> immédiat à la mairie. Accord tacite au bout d'un mois, mais il faut demander le <b>certificat de non-opposition</b> aux travaux. Plus long si zone protégée des Bâtiments de France
Assurance		Assureur	Le client vérifie auprès de son assureur que l'assurance RC couvrira l'installation.			
Subventions	<b>Avant les travaux</b>	<a href="#">ADEME</a>	Montant et conditions très variables selon les régions, les années. Peuvent être nulles. Actualisation sur <a href="#">ENERPLAN</a> .			
<b>Demande de raccordement ERDF</b>	Dès qu'on a le récépissé de dépôt de la DP en mairie.	Sur internet	= document technique à remplir en ligne <a href="https://perm.erfdistribution.fr/">https://perm.erfdistribution.fr/</a>	-Certificats de conformité onduleur -Photos du raccordement actuel (rue, compteur), emplacement des futurs compteurs	Récépissé DP	ERDF envoie le devis et le contrat de raccordement <b>CRAE</b> dans les 6 semaines.
Paiement du raccordement	Devis valable 3 mois	ERDF ARE	Retourner le devis signé, règlement et PJ. Paiement possible en 2 fois.		-Certificat de non opposition	<b>Raccordement</b> dans les 12 semaines suivant le paiement. Puis l'installateur relie onduleur et compteur.
Conformité <a href="#">Consuel</a>	Formulaire acheté d'avance par l'auteur des travaux et envoyé à l'agence régionale au moins 3 semaines avant la MS. 150€.			Joindre plan, schéma unifilaire, conformité onduleur		Fournir le document validé à ERDF avant la MS.
<b>Mise en service</b> (MS, MES)	Formulaire de demande fourni par ERDF, joindre attestation Consuel et éventuellement la 2ème moitié du règlement du devis. L'installateur est tenu d'être présent à la MES.					Le client est <b>producteur</b> .
<b>Contrat d'achat</b>	Envoyé par l'Obligation d'Achat au producteur plusieurs semaines ou mois après la mise en service. Le client producteur éditera sa facture de production chaque année à la date anniversaire de la MS sur <a href="#">internet</a> .					

- Rappeler fréquemment la mairie et ERDF pour connaître l'avancée des dossiers !
- Jusqu'à 36kVA, les démarches sont les mêmes, mais le délai de réponse ERDF est de 3 mois au lieu de 6 semaines.
- Toutes ces démarches peuvent être réalisées (signées) soit par le futur producteur, soit par son mandataire (l'installateur ou un tiers).
- Exceptions : **les régies**. S'adresser directement à la régie (mairie, syndicat d'électrification) pour le raccordement et l'obligation d'achat.
- Suppression de la demande de certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat à la DRIRE depuis mars 09 si < 250 kVA
- Suppression de la déclaration d'exploiter à la DIDEME depuis décembre 09 si < 250 kVA

## Sites intéressants

- Forum : <http://forum-photovoltaique.fr/>
- Hespul : <http://www.hespul.org/-Publications-photovoltaiques-.html>  
<http://www.photovoltaique.info/-particuliers-.html>
- Blog : <http://photovoltaique.canalblog.com/>
- BDPV : <http://www.bdpv.fr/index.php> (comparaisons d'installations existantes)
- <http://www.gppep.org> (association de producteurs)
- EDF Site Solaire : <http://www.edf-oasolaire.fr/> (questions fréquentes, facture de production)

## Sigles

- ERDF : Electricité Réseau Distribution France (raccordement)
- ARD : Agence d'Accès au Réseau de Distribution (raccordement)
- ARÉ : Accueil Raccordement Electricité
- AOA : Agence pour l'Obligation d'Achat
- CRAE : Contrat de Raccordement, d'Accès et d'Exploitation
- ADEME : Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Energie

## Subventions

### ENERPLAN

[http://www.enerplan.asso.fr/index.php?option=com\\_content&task=view&id=15&Itemid=36#aides](http://www.enerplan.asso.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=15&Itemid=36#aides)

**ADEME** <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12430&v=yes>

## Disque d'ensoleillement en ligne

<http://p-z-m.com/scheibe-iframe.htm>

## ADRESSES PRATIQUES

### Formulaires urbanisme :

<http://www.service-public.fr/formulaires/>  
[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_13404.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13404.do)

### Cadastre :

<http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/afficherRechPlan.do>

### Geoportail IGN (cartes détaillées, photos aériennes)

<http://www.geoportail.fr>

### Photofiltre (éditeur d'images simple et gratuit)

<http://photofiltre.free.fr/download.htm>

### ERDF 0820 031 922 + code postal

Mandat, adresses

<http://www.erdfdistribution.fr/demarches>

[http://www.erdfdistribution.fr/medias/Ref\\_client\\_racc/ERDF-FOR-RAC\\_02E.pdf](http://www.erdfdistribution.fr/medias/Ref_client_racc/ERDF-FOR-RAC_02E.pdf)

### Demande de raccordement en ligne

<https://perm.erdfdistribution.fr/>

**EDF Corse et DOM** <http://sei.edf.fr/accueil/accueil/edf-en-corse-et-outre-mer-corporate/producteurs-d-electricite-1260119.html>

### EDF Agence d'Obligation d'Achat Solaire 0810 71 65 00

BP 3013- 69399 LYON CEDEX 03

<http://www.edf-oasolaire.fr/>

### Consuel : <http://www.consuel.com/>

CONSUEL service central Tour Chantecoq 5 rue Chantecoq 92808 Puteaux cedex

**DRIRE** direction régionale de l'industrie et de la Recherche (intégration des systèmes- déclaration si >250 kW)

<http://www.drire.gouv.fr>

**Dideme** (DIrection de la DEmande et des Marchés Energétiques, déclaration si >250kW) Sous-direction du système électrique MEEDDAT/DE/SD3 Arche de la Défense – Paroi Nord 92055 LA DEFENSE CEDEX

[http://www.industrie.gouv.fr/energie/electric/se\\_ele\\_a4.htm#zone1](http://www.industrie.gouv.fr/energie/electric/se_ele_a4.htm#zone1)

[http://www.industrie.gouv.fr/contacts/sc\\_dideme.htm#haut](http://www.industrie.gouv.fr/contacts/sc_dideme.htm#haut)

**Impôts : 0810 467 687** ou centre départemental